

Impôt de donation versé pour chaque enfant :

5 % sur 7 600 € :	380 €
10 % sur 3 800 € :	380 €
15 % sur 3 600 € :	540 €
20 % sur 35 000 € :	7.000 €
Total dû :	8.300 €

M. Y décède le 1er avril 2011. L'actif net de la succession s'élève à 380.000 €.

La donation de 2007 doit être prise en compte dans l'actif de succession pour le calcul de l'abattement et de l'impôt, dans la mesure où elle remonte à moins de 6 ans.

Part recueillie par chaque enfant :	190.000 €
Abattement personnel :	- 159.325 €
Abattement déjà utilisé en 2007 :	+ 50.000 €

Taxable : **80.675 €**

Les tranches à 5 %, 10 %, 15 % et 20 % doivent être à nouveau utilisées à hauteur du complément résultant de l'actualisation des tranches du barème.

Impôt sur la succession dû :

5 % sur 472 € (8.072 – 7.600) :	24 €
10 % sur 237 € (4.037 – 3.800) :	24 €
15 % sur 223 € (3.823 – 3.600) :	33 €
20 % sur 79.743 € [80.675 – (472 + 237 + 223)] :	15.949 €
Total :	16.030 €

Soit un montant total de droits de succession de 32.060 € pour les deux enfants.

Deuxième exemple de calcul pour les donations remontant à moins de 6 ans :

M. X qui est veuf, a fait à son fils, célibataire, une donation d'un montant de 30.000 € le 1er juin 2006.

Lors de l'enregistrement de l'acte de donation, le calcul de l'impôt de donation était le suivant :

Donation :	30.000 €
Abattement disponible :	50.000 €

Abattement utilisé à hauteur de la valeur de la donation : – 30.000 €

Taxable : Néant

Reste donc 20.000 € d'abattement non utilisé.

M. X décède le 20 mars 2011. La donation de 2006 doit être prise en compte pour le calcul de l'abattement et de l'impôt de succession dans la mesure où elle remonte à moins de 6 ans.

L'actif net successoral est de: 250.000 €

Abattement personnel : – 159.325 €

Abattement déjà utilisé : + 30.000 €

Taxable : 120.675 €

La donation n'étant pas taxable en 2006, le calcul de l'impôt de succession doit être effectué avec l'ensemble des tranches.

Impôt sur la succession dû :

5 % sur 8 072 € : 404 €

10 % sur 4 037 € : 404 €

15 % sur 3 823 €: 573 €

20 % sur 104 743 € : 20.949 €

Total dû : 22.330 €

Je suis à votre disposition pour toute information ou action.

PS : Pour une recherche facile et rapide des articles rédigés sur ces thèmes, vous pouvez taper vos "mots clés" dans la barre de recherche du blog en haut à droite, au dessus de la photographie.

Anthony Bem
Avocat à la Cour
27 bd Malesherbes - 75008 Paris
Tel : 01 40 26 25 01

Email : abem@cabinetbem.com

www.cabinetbem.com